



Compte rendu de Médiation d'initiative citoyenne

Interpellation concernée : « Des loisirs sans nuisances au parc Bachelard »
Synthèse du 25/03/2022 - Document relu et validé par l'ensemble des participant-es à la médiation.

Rappel du contexte de la médiation

Rappel de l'interpellation initiale déposée le 31/08/2021 :

Des loisirs sans nuisances au parc Bachelard

Pour la création d'une aire de jeux adaptée à accueillir les pétanqueurs, à préserver la sécurité des personnes, à éviter les nuisances sonores, et améliorer l'hygiène dans le parc Bachelard.

Rappel du déroulé de la phase de médiation

La phase de médiation a pour but de rassembler les représentant-es de l'interpellation, ainsi que les élu-es et services référent-es pour la Ville sur le ou les sujets concernés. Elle a pour objectif d'approfondir les problématiques soulevées, de creuser les points de désaccord éventuels, et d'explorer ensemble des pistes de résolutions des problèmes discutés. Le présent compte-rendu est réalisé au terme du processus, et publié en ligne sur la page de suivi de l'interpellation concernée.

Calendrier des rencontres

Rencontres antérieures à la médiation :

- Rencontre avec la Mairie le 24/09/2020 (suite à une pétition de riverains du 13/07/2020)

Rencontres dans le cadre de la médiation :

- Première réunion de médiation le 8/11 (services) et le 12/11/2021 (élu-es)
- Seconde réunion de médiation le 11/03/2022.

Note : les problématiques et pistes abordées dans la première réunion de médiation recoupant des problématiques abordées par ailleurs lors d'une réunion publique la même semaine, le

9/11/2021 (faisant elle-même suite à une autre pétition du 13/07/2020 et à la réunion publique du 24/09/2020), la ville a proposé d'élargir la médiation en intégrant des représentants des riverains et usagers du parc en vue de la seconde rencontre en mars 2022.

Référent-es pour la ville de Grenoble :

- Gilles Namur, adjoint Nature en ville, Espaces publics, Biodiversité, Fraîcheur, Mobilités (excusé pour la seconde réunion de médiation le 11/03)
- Anouche Agobian, maire-adjointe du secteur 3 (excusée pour la première réunion de médiation le 12/11)
- Steve Chretiennot, responsable Cellule Proximité – Relations Habitants
- Jonathan Santoz-Cottin, responsable Unité Parcs et Jardins
- Jonathan L'Ecolier, Agent de Développement Local, Maison des Habitants Anatole France (secteur 3)

Représentant-es de l'interpellation citoyenne et des habitants :

- Hocine Nader, initiateur de l'interpellation
- Antoine Grosso, co-initiateur de l'interpellation
- Eric Roland (riverain côté nord)
- Hervé Rolland (riverain côté nord)
- Pierre Gares (riverain côté sud-est, président de la copropriété Lesdiguières)
- Marius Chiocca (riverain côté sud-est)

Animation : Antoine Gonthier, chargé de mission démocratie locale.

Synthèse de la médiation

Sujet 1 : déplacement de la zone « pétanque », de l'entrée nord du parc vers l'entrée sud (22 rue Vaujany)

Problématiques concernées :

- Absence de terrain de pétanque adéquat dans le parc malgré un usage important ;
- Nuisances pour les riverain-es côté nord à cause du regroupement et de l'alcoolisation de certains joueurs ;
- Nuisances pour les enfants et familles (bris de verre, enfants courant au milieu du jeu de pétanque près de l'entrée nord du parc)

Actions décidées :

- Réaménagement de l'entrée nord du parc (plantations, changement de la nature du sol) pour empêcher l'activité pétanque et le stationnement gênant devant l'entrée + fermeture du chemin menant aux toilettes pour empêcher le passage des scooters (d'ici fin mai).
- Amélioration de l'espace pétanque au sud du parc, situé à proximité du 22 rue Vaujany (travaux réalisés début mars par les boulistes en lien avec le service des sports) :

- Installation de poutres en bois pour délimiter les terrains, ainsi que du gravier adéquat pour la pratique (réalisé)
- Installation d'une corbeille à papier et d'un conteneur à verres (d'ici fin avril)
- Installation de nouveaux panneaux de signalisation dans le parc (d'ici fin juin)

Sujet 2 : prévention des nuisances liées au nouveau terrain de pétanque au 22 rue Vaujany et cohabitation avec les riverains

Problématique concernée : les représentants de la copropriété Lesdiguières témoignent de leur désaccord sur le déplacement du terrain de pétanque à proximité du 22 rue Vaujany, par crainte des nuisances sonores et de la cohabitation problématique entre les nouveaux groupes de joueurs et les riverains usagers de l'espace. Ils regrettent de ne pas avoir été associés plus tôt à la réflexion sur ce sujet.

Réponse de la ville : les travaux étaient déjà actés au moment de la réception de l'alerte des riverains de la copropriété Lesdiguières. Néanmoins, plusieurs actions sont proposées après discussion pour prendre en compte cette alerte :

- Réalisation d'une petite note d'information sur l'aménagement du terrain de pétanque, mise à disposition des riverains pour affichage dans les montées à l'occasion de l'invitation au temps convivial sur le site (Jonathan L'Ecolier en lien avec le collectif de boulistes et la copropriété Lesdiguières, d'ici fin avril)
- Pas d'installation de mobilier ni de nouvelle source de lumière sur le site, au moins pour la saison 2022 (les riverains de la copropriété demandent pour la suite à ce que cette mesure soit définitive, ce qui est refusé pour le moment). Et la ville demande expressément aux utilisateurs de ne pas apporter leur propre moyen d'éclairage de type groupe électrogène ou tout autre moyen susceptible d'éclairer les lieux.
- Rappel : la consommation d'alcool est interdite dans les parcs et jardins (arrêté n°14-4711 – Règlement des parcs et jardins de la ville de Grenoble)
- Organisation par les boulistes d'un temps convivial d'inauguration du nouveau terrain de pétanque visant à faire se rencontrer les boulistes avec les riverains (qui pour certains sont également boulistes), en vue de permettre une bonne cohabitation (date à décider conjointement entre le collectif de boulistes et le conseil syndical de la copropriété Lesdiguières, en lien avec Jonathan L'Ecolier)
- Structuration des boulistes en association, pour faciliter le dialogue avec les riverains et la Ville.
- Nous rappelons que le terrain de pétanque n'est pas l'exclusivité de l'association, et que toutes autres personnes ou groupes sont les bienvenu-es sur le terrain. A charge aux membres de l'association de les accueillir et de leur permettre de jouer dans les meilleures conditions.
- Cette première saison est une expérimentation, un point d'étape sera proposé à l'automne pour faire le bilan et discuter de la suite.

Sujet 3 : Actions visant à résorber les nuisances sonores sauvages, diurnes et nocturnes dans le parc, en dehors de la programmation officielle

Problématiques concernées :

- Un point noir a été particulièrement identifié lors de la première médiation : l'espace convivial, accueillant des barbecues électriques et du mobilier, est détourné de son

usage initial pour être utilisé de jour comme de nuit à la belle saison pour des rassemblements importants et très sonores (mariages, « discothèques à ciel ouvert »).

- Plus généralement, de nombreux rassemblements sont constatés par les riverain-es dans différents endroits du parc (théâtre de verdure, zone centrale du parc, zone des barbecues électriques notamment), appelant à des actions globales.
- Les représentants présents des riverain-es insistent sur le fait que les habitant-es attendent désormais des résultats rapides suites aux nuisances importantes des dernières années, non résolues jusqu'à présent.

Actions décidées sur l'aménagement du parc :

- Enlèvement des planchas électriques et du mobilier dans la zone conviviale du nord du parc (réalisé en février-mars)
- Gestion de l'espace de manière à limiter les rassemblements sur la zone (semis de prairie fleurie au printemps 2022, plantations d'arbustes à l'automne 2022).
- Travail sur le règlement des parcs et jardins (avant fin juin) avec pour objectif de clarifier et rendre plus visibles les panneaux dans le parc, et de faciliter le travail de la police municipale et nationale :
 - Travail sur des formats rendant plus lisibles et plus visibles (pictogrammes clairs) les informations essentielles : réglementation concernant les nuisances sonores, les barbecues, les chiens, la consommation d'alcool. (M. Rolland envoie à ce titre les idées élaborées par les riverain-es pour nourrir le travail sur ce sujet)
 - Ajout d'un article interdisant l'usage des générateurs d'électricité et les baffles dans le parc tant sur la partie aménagée que la partie dite sauvage, sauf pour les manifestations portées par la ville de Grenoble ou un de ses partenaires sur des animations ponctuelles et officielles.
 - Si possible, ajout d'une mention pour autoriser la saisie de ce matériel par la police municipale ou nationale. Pour aller vite et couvrir la période d'été 2022, et compte tenu de ce que la loi nationale est incomplète dans la lutte contre ces nuisances, un des riverains suggère à Mme Agobian de la compléter par une loi locale, c'est-à-dire un Arrêté municipal valable jusqu'au 31 décembre 2022 : 1. Interdisant dans les Parcs et Jardins de la Ville tous dispositifs de génération ou stockage d'électricité (groupes électrogènes, batteries, etc.) et d'amplification du son (baffles, haut-parleurs, etc.), de jour comme de nuit, en dehors du programme officiel du Prunier sauvage. 2. Autorisant la Police nationale, la Police municipale, la Gendarmerie et les CRS à saisir immédiatement les matériels contrevenant à l'Arrêté, même si leur propriétaire n'est pas nommément identifié au moment de la saisie. 3. Interdisant tout rassemblement bruyant, en particulier, mais pas seulement, les rassemblements de percussions (sur tambours, grosses caisses, bidons, tonneaux, etc.) et fanfares de toutes sortes, de jour comme de nuit, en dehors du programme officiel du Prunier sauvage. 4. Autorisant la Police nationale, la Police municipale, la Gendarmerie et les CRS à disperser immédiatement les rassemblements contrevenant à l'Arrêté. (vérification avec le service juridique, retour de la ville au plus tard lors de la prochaine réunion publique).

Pistes d'actions concernant la prévention et la répression des comportements interdits par le règlement par la police municipale :

- Possible déploiement de « médiateurs/médiatrices du parc » dans l'été, pour informer les usager-es des règles du parc (Gilles Namur et Anouche Agobian travaillent sur cette possibilité, retour lors de la réunion publique avant l'été)
- Demande de passages plus réguliers à la police municipale, surtout en fin d'après-midi et à midi le weekend (demande effectuée, mais pas d'engagement de la ville sur le nombre de passages qui dépend des effectifs actuellement réduits de la police municipale)
- Autres propositions des habitants :
 - police montée (à cheval). La ville a déjà expérimenté cela il y a quelques années au parc Paul mistral, mais l'expérimentation a été arrêtée pour des raisons liés au bien-être animal et n'est pas à l'ordre du jour pour le moment (les chevaux ne peuvent circuler que sur des revêtements mous)
 - Affectation d'équipes de policiers municipaux dans les parcs, moyennant une prime pour garantir la présence par exemple

Face aux difficultés de la police municipale (moyens et effectifs limités, départs de policiers municipaux non remplacés...), les habitants proposent de participer à un groupe de travail avec les élu-es et services concernés pour réfléchir ensemble à la situation et proposer des pistes de solutions.

Réponse ville : Anouche Agobian transmet à l'élue et aux services concernés, qui reviendront vers les habitants au plus tard à l'occasion de la réunion publique avant l'été 2022.

Actions décidées concernant la prévention et la répression des comportements interdits par le règlement par la police nationale :

- A. Agobian va demander une méthodologie d'action adaptée à la prévention des nuisances au parc Bachelard pour cet été, dans les réunions de coordination entre partenaires sur la prévention de la délinquance et la sécurité (retour lors de la prochaine réunion publique)
- A. Agobian va demander au maire de faire un recours auprès du procureur de la république et à la DSP, pour demander une action plus adaptée de la police nationale sur ces nuisances sonores répétées (retour lors de la réunion publique)
- Les habitants vont interpeller les institutions concernées sur ces questions (police nationale, députés, représentants de l'Etat...). A. Agobian s'engage à soutenir leurs démarches (relais d'un courrier, présence lors d'un RDV...) (à l'initiative des habitant-es)

Sujet 4 : Programmation culturelle officielle du parc

Problématique : Le constat fait par les riverains est que l'apparition des nuisances sonores sauvages a coïncidé avec la programmation de soirées sonorisées en extérieur dans le parc. Les représentants des riverains côté nord du parc font observer que ces programmations sonorisées de ce type, proposées par le Prunier sauvage, n'avaient jamais eu lieu auparavant dans le parc dans les 50 années précédentes.

Demande (portée par une partie seulement des représentants des habitants présents) : arrêt de la programmation culturelle sonorisée extérieure du parc Bachelard.

Réponse de la ville : la programmation culturelle officielle va se poursuivre, elle amène des effets positifs sur le secteur et la vie culturelle locale en général. L'occupation artistique du

parc est importante et va se poursuivre. Les efforts de la Ville vont se concentrer sur la prévention et la répression des nuisances sauvages, mais pas sur la programmation culturelle officielle qu'elle encourage vivement.

Sujet 5 : Toilettes publiques.

Problématique : le parc compte 2 sanitaires publics. Celui près de l'entrée nord du parc est fonctionnel mais souvent bouché à cause de la sur-utilisation à la belle saison, et les portes ne ferment actuellement pas, rendant leur utilisation difficile pour les femmes. Quant au sanitaire près de la maison de l'enfance, il est cassé et fermé depuis plusieurs années, et régulièrement forcé et souillé.

Actions décidées :

- Sanitaire près de l'entrée nord : les portes seront réparées pour permettre leur fermeture (avant fin mars), et l'entretien sera surveillé à la belle saison.
- Remplacement du sanitaire sud par un toilette sèche issu du budget participatif (juillet/aout 2022, panneau sur le sanitaire cassé d'ici fin avril pour informer de l'installation prochaine d'une toilette sèche).

Sujet 6 : Ramassage des déchets le weekend et les jours fériés dans le parc

Problématique : les poubelles ne sont actuellement pas ramassées le weekend. Auparavant, la ville embauchait un prestataire pour le ramassage des déchets le weekend, mais ce n'est plus le cas en ce moment.

Position de la ville : Le service Nature en Ville qui gère le ramassage des déchets en semaine, prend bonne note que la situation n'est pas satisfaisante le weekend, et va se rapprocher du service de la Propreté Urbaine pour proposer des améliorations. (Retour au plus tard au moment de la réunion publique avant l'été).

Sujet 7 : Aménagements pour limiter la circulation des scooters dans le parc

Problématique : deux passages permettent la libre entrée des scooters dans le parc côté nord : le chemin passant par le sanitaire nord, et l'entrée ouverte dans l'angle nord-est du parc.

Demande des habitants : réaménager ces 2 voies d'entrée pour empêcher la circulation des scooters

Actions décidées :

- Fermeture du chemin près des sanitaires côté nord, dans le cadre du réaménagement de la zone par le service Nature en Ville (continuité du grillage du parc) (avant fin avril)
- Réaménagement de l'entrée nord-est du parc pour empêcher la circulation de deux-roues à moteur (avant fin juin)

Prochaines étapes prévues

Le travail permis par cette phase de médiation a été apprécié par les représentants de l'interpellation côté usagers et riverains.

Les représentants des habitant-es et usager-es présents souhaitent poursuivre les discussions avec la ville pour continuer de travailler ensemble à la réduction des nuisances et à l'amélioration du cadre de vie dans le parc Bachelard. Ils demandent la poursuite du groupe de travail démarré pendant la médiation, ainsi que des points réguliers avec les services et élu-es concerné-es par la suite.

Pistes d'actions discutées :

- Possibilité d'un groupe de travail spécifique sur la prévention / répression des nuisances, avec l'élue référente Maud Tavel et les services concernés. (la ville revient au plus tard vers les habitants au moment de la réunion publique avant l'été 2022).
- Réactivation possible d'une association de quartier pour faciliter les interactions entre habitants et avec la ville. Jonathan L'Ecolier, agent de développement local à la MDH Anatole France, est à disposition pour accompagner cette démarche.
- En attendant, la ville s'engage à assurer la continuité des échanges avec les riverains et usagers sur ce sujet (via le suivi de la médiation par le service démocratie locale, Antoine Gonthier, et la MDH Anatole France, Jonathan L'Ecolier)

Prochaines dates prévues :

- Inauguration de l'espace pétanque au 22 rue Vaujany (date à prévoir)
- Réunion publique avant fin juin 2022 (les riverains suggèrent de fixer assez vite cette date de réunion)
- Point d'étape à l'automne 2022 (bilan de l'été)

Au terme de la rencontre, les deux représentants des riverains côté nord (Eric Roland et Hervé Rolland) remettent un document reprenant l'ensemble des sujets dont ils souhaiteraient discuter avec la ville, dont certains non abordés aujourd'hui. Ce document est en PJ du présent compte-rendu pour info.